



Watermael-Boitsfort
Watermaal-Bosvoorde

Rencontre de quartier Coin du Balai

6 octobre 2022



Ce document contient :

- La présentation du Collège (pages 2-6)
- Les grands thèmes abordés (pages 7-9)
- Les questions reçues par écrit & réponses apportées par le collège (pages 10-15)

Présentation du Collège

WATERMAEL-BOITTSFORT / WATERMAAL-BOSVOORDE



RÉUNIONS DE QUARTIER WIJKVERGADERINGEN 2022

Quartiers
Coin du Balai
Wijk
Bezelhoek
06.10.2022



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVIN.E.S HET COLLEGE VAN BURGEMEESTER EN SCHEPENEN

 <p>Olivier Deleuze Bourgmestre – Burgemeester Éac. civiel, Personnel, SPPF, Prévention, SENJA, Tutelle CPAS, Ouvriers & Égalité des chances, Droits des femmes – Burgerlijke Stand, Personnel, IOP&W, Pensions, Toezicht op het OCMW, Diversiteit en Gelijke kansen, Vrouwenrechten</p>	 <p>Benoît Thielemans Logement et Bâtiements publics – Hervestiging en Openbare gebouwen</p>	 <p>Marie-Noëlle Stassart Urbanisme, Aménagement du territoire, Voiries et Mobilité – Stedenbouw, Ruimtelijke ordening, Wegen en Mobiliteit</p>
 <p>Odile Bury 1^{ère} échevine – 1^{ste} schepen Tourisme, Environnement, Migrations, Informations, Informaticus, Jeunesse, Solidarité internationale et Bien-Être animal – Transition, Landbouw, Migrations, Informatie, Informatica, Jeugd, internationale solidariteit en Dierwelzijn</p>	 <p>Jean-François de Le Hoyer Finances, Cultus, Sports et Santé, Juridique et Population – Financien, Sport en Gezondheid, Juridische zaken, Bevolking en Individiën</p>	 <p>Daniel Soumillion Culture et Patrimoine – Cultuur en Patrimonium</p>
 <p>Hang Nguyen Enseignement, Petite enfance, Vie sociale et seniors, Vie économique et Jumelages – Onderwijs, Kinderopvang, Sociaal Leven en Senioren, Economisch Leven, Europese Relaties</p>	 <p>Cathy Clerbaux Participation, Énergie, Espaces verts et Proximité publique – Participatie, Énergie, Groene ruimten en Openbare natheid</p>	 <p>David Leister Président du CPAS – Voorzitter van het OCMW</p>

WELCOME BACK!

- COVID et crise ukrainienne, finances communales sous pression / COVID en de Oekraïense crisis, gemeentelijke financiën onder druk



- Difficultés pour toutes les communes directement impactées / Moelijkheden voor alle rechtstreeks getroffen gemeenten

- C'est reparti de plus belle en convivialité et beaux projets! / Het is weer terug met meer gezelligheid en mooie projecten!



- L'accueil des personnes réfugiées fut et est incroyable, merci! / De ontvangst van de vluchtelingen was en is ongelooflijk, dank u!
- Organisation doublée d'événements et de fêtes communales et citoyennes! / Gemeentelijke en burgerlijke evenementen en vieringen! 🎉

Permanence du Bourgmestre sans rendez-vous
Mercredi – 16:00 > 18:00 (excepté durant les congés scolaires)
Permanentie van de Burgemeester zonder afspraak
Woensdag – 16:00 > 18:00 (behalve tijdens de schoolvakantie)

ESPACES PUBLICS – MOBILITÉ OPENBARE RUIMTEN – MOBILITEIT

- Chapelle Notre-Dame-Reine-des-Cieux / Kapel van Onze-Lieve-Vrouw Koningin Der Hemelen



- La nouvelle place Keym / Het nieuwe Keymplein



- À la place des Étangs / Bij de Vijvers



I. Olivier Deleuze, bourgmestre

Nous semblons être sortis de la pandémie. Toutefois, il faut rester prudent : nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence durant l'hiver. Néanmoins, la vie a repris et l'on ne peut que s'en féliciter car cela a permis de réorganiser des activités et des événements culturels. À peine sortis de cette crise, nous en découvrons une autre, celle liée à la guerre en Ukraine qui engendre une augmentation très importante des coûts de l'énergie et par ricochet, une augmentation du coût de la vie. Nous devons être conscients que nous allons affronter des temps difficiles. Nous avons besoin de solidarité et d'être ensemble. Grand merci à tous ceux qui accueillent depuis des mois maintenant des réfugiés ayant fui l'Ukraine en raison de la guerre.

II. Marie-Noëlle Stassart, échevine de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, des Voiries et de la Mobilité

En ce qui concerne la **place Keym**, le cahier des charges pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux a été adopté en Conseil communal le 20 septembre dernier. Les travaux devraient débuter en avril 2023 et devraient durer un an mais des imprévus peuvent survenir et retarder les travaux. La place Keym offrira plus de végétation, plus d'eau, plus de place pour les piétons. Elle sera plus attractive pour tous, tant pour les riverains que pour les commerçants.

Concernant le projet **À la place des Étangs**, il s'agissait d'une expérience qui a eu lieu durant la semaine de la mobilité en septembre dernier. Il a malheureusement beaucoup plu. Certaines actions de ce projet se sont bien passées, d'autres moins bien vécues par les habitants.

III. Jean-François de Le Hoye, échevin des Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population

La chapelle de Notre-Dame Reine des Cieux va changer de fonction. Pour rappel, c'est la fabrique d'église Saint-Clément qui en est la propriétaire. L'acte est en cours de signature ; le dossier avance bien. Un centre de jour pour personnes handicapées, géré par l'Asbl ATIPI, va y être créé. Un accord a été obtenu afin de permettre aux habitants du quartier d'occuper les locaux en soirée et/ou le week-end, offrant ainsi un lieu de rencontre supplémentaire pour les habitants du Coin du Balai. Enfin, les riverains, le CPAS et ATIPI se sont associés au projet afin de réfléchir à une utilisation particulière des terrains situés à l'arrière de la chapelle.

COMMERCES & ENSEIGNEMENT / HANDELS & ONDERWIJS

Primes Premies



Enseignement / Onderwijs



PLAN CLIMAT / KLIMAATPLAN



3 étapes / 3 stappen

- Inventaire des mesures prises / Inventaris van de genomen maatregelen
- Mesures d'atténuation / Verzachende maatregelen
- Mesures d'adaptation / Aanpassingsmaatregelen



Champ d'application / Toepassingsgebied

- L'administration communale / Het gemeentebestuur
- Les asbl et les écoles communales / De gemeentelijke vzw en scholen
- Le territoire / Het grondgebied

Temporalité / Planning

- Fin 2023 / Eind 2023
- Mais on attend pas pour mettre en œuvre ce qui peut l'être rapidement! / Maar we wachten niet om uit te voeren wat snel kan worden uitgevoerd!

Pour être informé / Om op de hoogte te zijn:
transition@wb1170.brussels – transitie@wb1170.brussels

IV. Hang Nguyen, échevine de l'Enseignement, Petite Enfance, Vie sociale et Seniors, Vie économique, Relations européennes

La Commune investit dans ses **écoles**. Citons par exemple les travaux de rénovation effectués dans l'école La Sapinière. Certaines classes ont été agrandies permettant ainsi de les adapter à la nouvelle pédagogie active utilisée par les enseignants. Soulignons la richesse de l'**enseignement** offert dans les écoles communales de Watermael-Boitsfort. L'apprentissage du néerlandais précoce, commencé à la rentrée scolaire 2020, est présent dans toutes les écoles et permet aux élèves dès la 3^e maternelle de découvrir cette seconde langue. Les écoles ont beaucoup d'atouts à offrir : pédagogie active, séances de piscine dès la 3^e maternelle, projet sport +, nombreuses activités extra-scolaires...

De nouveaux **commerces** vont (ou se sont) installés dans votre quartier. Citons l'arrivée d'une fromagerie, d'une animalerie, d'un concept-store, un restaurant portugais et une librairie en cours de rénovation. La Commune, via son service de la **Vie économique** de Watermael-Boitsfort soutient les commerces locaux actifs sur le territoire de Watermael-Boitsfort qui s'impliquent dans une dynamique de quartier en leur donnant la possibilité de bénéficier d'une prime. Par ce biais, la Commune veut encourager les commerces locaux, dynamiser les quartiers et fédérer les commerces du quartier. Enfin, pour soutenir les nouveaux commerçants qui s'installent, ceux-ci peuvent bénéficier d'une prime « visibilité », ils peuvent remplir un formulaire et ainsi se voir offrir un encart publicitaire dans le périodique communal 1170. Plus d'info sur le site internet du Syndicat d'Initiative : <https://siwb1170.brussels> .

V. Odile Bury, échevine de la Transition, Environnement, Hygiène, Information et Informatique, Jeunesse, Solidarités internationales, Bien-être animal

La Commune a lancé son **plan d'action pour le climat** afin de faire baisser l'impact climatique. Depuis 2004, les différentes majorités ont déjà travaillé sur la question permettant à la Commune d'être labellisé « commune éco dynamique ». Il s'agit à présent de renforcer encore le dispositif en mettant en place trois actions :

- faire un inventaire de ce qui a été fait depuis 20 ans ;
- trouver des solutions pour diminuer les émissions de carbone (la création de la Recyclerie a permis par exemple de diminuer les émissions de carbone en permettant aux citoyens d'acheter des objets tant de seconde main que des objets créés à partir de matière recyclée tel que le tissu par exemple) ;
- trouver des solutions pour s'adapter principalement en matière énergétique.

Les personnes souhaitant avoir plus de renseignements sur les activités entreprises dans le cadre de la transition sont invitées à envoyer un message à l'adresse transition@wb1170.brussels. Elles recevront dès lors régulièrement une newsletter spécialement dédiée à ces questions.



VI. Cathy Clerbaux, échevine de la Participation, Énergie, Espaces verts et Propreté publique

La Commune a fait appel à une société afin que dans la nuit du 19 au 20 février 2021, un petit avion survole le territoire de Watermael-Boitsfort pour faire un relevé **thermographique** de l'ensemble des toitures. Cet inventaire a permis d'établir un état des lieux des déperditions de chaleur pour les toits des bâtiments et des sites survolés, avec une précision à 40 cm. N'hésitez pas à consulter la page internet de notre site (watermael-boitsfort.actionair-environnement.com/index.php?lang=fr) afin de découvrir un aperçu global de la photographie thermique des toits de la commune vus du ciel (résolution médiane : une couleur par toit), en savoir plus sur la thermographie aérienne, et demander les données précises pour votre habitation.

Par ailleurs, pour ceux que cela intéresserait, il est possible de bénéficier d'un **achat groupé d'énergie**. Nous vous conseillons de vous renseigner, si vous bénéficiez actuellement d'un tarif variable. Pour plus de renseignements, consultez notre site : www.watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/energie/achat_groupe_energie.

Afin de vivre ensemble dans une commune propre, nous avons mis en place plusieurs actions de **propreté publique**. Tout d'abord, nous avons changé les poubelles situées sur l'espace public en les équipant d'un couvercle afin d'empêcher les oiseaux de venir piocher dedans. Par ailleurs, nous avons aussi incité fortement les habitants à s'équiper de poubelles rigides (noires et orange) : des distributions gratuites sont organisées tous les mercredis et vendredis (de 14h à 16h). Nous vous rappelons que l'usage des poubelles rigides est obligatoire à Watermael-Boitsfort dès que le sac contient des déchets organiques, et que dès le 1^{er} mai 2023, il sera obligatoire dans la Région de Bruxelles-Capitale de trier ses déchets alimentaires. 3 123 poubelles noires et 2 584 poubelles orange ont été distribuées gratuitement aux riverains depuis le début de l'action. Nous avons également embauché deux responsables « prévention propreté » pour aider à faire le lien entre le service Propreté et les habitants. Enfin deux fois par an, une déchetterie mobile s'installe dans un quartier ; des campagnes de grand nettoyage ont lieu 2 fois par an – la campagne d'automne se déroulant actuellement du 19/9 au 25/9. La commune est aidée par de nombreux ambassadeurs propreté (citoyens bénévoles qui grâce à leur énergie nous aident à garder notre commune propre). Nous les remercions chaleureusement.

Le **budget participatif** a été organisé cette année pour la 3^e fois. De nombreux projets tant portés par les citoyens (projets Coups de pouce) que mis en place par la Commune (projets phares) ont ainsi vu le jour. On peut citer, deux projets : des boîtes Sibelga ont été repeintes par un collectif d'artistes permettant ainsi d'embellir la ville ; un partenariat a été mis en place avec Usitoo et la Recyclerie afin de rendre les frais de livraison gratuits en cas de prêt d'objets de bricolages...



SPORT & SANTÉ / SPORT & GEZONDHEID



VII. Benoît Thielemans, échevin du Logement et des Bâtiments publics

Le 12 novembre prochain de 14h à 18h, la Commune organise en collaboration avec le CPAS une **bourse aux « idées logement »** à la Maison Haute. Le but consiste à partager des solutions pratiques pour mieux se loger avec moins d'énergie. Cette bourse réunira des acteurs communaux et régionaux du logement et de l'énergie capables de répondre à vos questions. Seront présents : les cellules « Énergie » et « Logement » du CPAS, la Recyclerie de Watermael-Boitsfort, Homegrade (la maison régionale du logement et de l'énergie), Inforgazelec (centre d'information bruxellois pour les consommateurs d'électricité et de gaz), Slow Heat (entreprise qui explore et expérimente les pratiques de chauffage économes, centrées sur les occupants plutôt que les logements)... Plus d'information sur le site internet de la commune.

VIII. Jean-François de Le Hoye, échevin des Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population

Depuis quelques années, les **chèques sport** existent au niveau communal et permettent de recevoir 50€ (qui s'ajoutent aux 50€ que la plupart des mutuelles octroient déjà), pour les jeunes (5 > 18 ans) qui s'inscrivent dans des clubs sportifs de la Région bruxelloise, agréés par l'ADEPS ou son correspondant néerlandophone Bloso. Cette demande se fait via un formulaire très facile à remplir (un volet « données personnelles », un volet à compléter par le club) et à envoyer par e-mail (ou déposer à la piscine Le Calypso) jusqu'au 1^{er} novembre. Plus d'info sur : <http://www.calypso2000.be>. Au cas où il y aurait plus de demandes que le budget disponible, les critères de priorité sont : soutien au sport féminin ; soutien aux premières inscriptions (promotion de la mise au sport) ; soutien aux clubs de Watermael-Boitsfort ; soutien aux clubs proposant des formations pour leurs encadrants.

Le projet pilote de la **Maison Sport Bien-Être** de Watermael-Boitsfort a été développée en partenariat avec l'Adeps au sein du Parc sportif des Trois Tilleuls. Elle a pour mission de vous accueillir, de vous orienter, de vous soutenir dans votre projet de pratique sportive ou dans le développement ou reprise d'une activité physique et/ou sportive à des fins de santé, de bien-être ou encore d'insertion sociale quel que soit votre âge. Plus de renseignements : www.calypso2000.be/page3.asp?ClubID=28&LG=FR&PageGroupeID=8087.

CPAS / OCMW

Bientôt : ouverture d'un restaurant de quartier
Binnenkort: opening van een buurtrestaurant

Rénovation et extension de sa maison de repos
Renovatie en uitbreiding van zijn rusthuis

Regroupement des services dans un même bâtiment
Synergie en rationalisatie van diensten in hetzelfde gebouw



CULTURE / CULTUUR

LA VÉNERIE

WABO
Gemeenschapscentrum Watermael-Boitsfort



Biblio & ludothèque
de Watermael-Boitsfort



IX. David Leisterh, président du CPAS

Watermael-Boitsfort est la commune bruxelloise la plus solidaire : la dotation qu'elle verse à son CPAS est proportionnellement à son nombre d'habitants, une des plus importantes de la région. Ce budget se justifie au regard du nombre de logements sociaux présents sur le territoire ainsi que par l'augmentation importante du nombre de demandes enregistrées dernièrement.

Plusieurs actions sont en cours. D'une part, un nouveau restaurant de quartier va s'ouvrir au Fer à Cheval à proximité de l'Épicerie sociale au sein d'anciens locaux du Logis-Floréal. D'autre part, la Maison de Repos va être rénovée et son offre de service étendue. Enfin, les services du CPAS vont être regroupés au sein d'un même établissement. Cela va permettre de faire des économies d'énergie, de faciliter les démarches des bénéficiaires qui demandent souvent plusieurs étapes dans plusieurs services différents et d'également faciliter le service offert aux bénéficiaires.

X. Daniel Soumillion, échevin de la Culture et du Patrimoine

Pendant la pandémie, les acteurs culturels ont souffert, et ceux de Watermael-Boitsfort n'y ont pas échappé, Nos centres culturels, nos bibliothèques, le service communal ne se sont pas contentés de laisser passer l'orage, mais se sont efforcés de maintenir une offre de services et des animations adaptés aux circonstances, grâce à leur flexibilité, leur imagination, leur créativité. Actuellement la vie reprend et la culture refléurit sans barrière, comme par exemple ce 24 septembre avec l'ouverture de la saison de La Vénerie, à la lumière particulière de son 50^e anniversaire. Citons également l'exposition *Les Cités-Jardins par la fenêtre* regroupant une trentaine d'artistes de la commune, les promenades audioguidées du Floréal et du Logis (élaborées par l'Espace Mémoire et Les Compagnons de Floréal), les *Sentiers Tartare* et l'expo *ArCaDo*...

Réponses apportées par le Collège aux questions posées par l'Assemblée

Est-ce possible de prévoir des places réservées au stationnement des vélos dans la rue de la Sapinière ? (Marie-Noëlle Stassart)

Nous devons trouver un équilibre entre les emplacements pour les vélos et ceux pour les voitures, tout en tenant compte de la spécificité propre à chaque rue. Il se trouve que la rue de la Sapinière a une configuration particulière. On ne peut accrocher les vélos sur les trottoirs ; il est donc nécessaire de définir ensemble les places de parking à supprimer pour y mettre à la place des arceaux vélos. Dans votre rue, on ne peut poser de boxes à vélo car ceux-ci sont trop larges par rapport à la rue, ce qui empêcherait les services de police, pompiers, ambulance de passer aisément. En effet, la réglementation exige un passage de 4 m. La seule solution serait donc de changer le profil de la rue mais cela ne peut être fait que sur le long terme.

Pourquoi avoir construit une piste cyclable sur l'avenue Delleur alors que la piste d'origine est encore accessible sur le trottoir? (Marie-Noëlle Stassart)

L'avenue Delleur est une voirie régionale. Nous discutons de ce sujet avec la Région très régulièrement. À ce jour, une demande de permis a été déposée par la Région afin de pérenniser les pistes cyclables provisoires installées en période Covid, ceci dans le but de faciliter la circulation des navetteurs cyclistes. Il se trouve que dans ce cas précis, il y a effectivement un doublon entre la piste existante et celle qui existe sur la chaussée. L'ancienne piste cyclable étant trop abimée et compte tenu des travaux trop importants à entreprendre pour la réparer, la Région souhaite qu'elle devienne un trottoir réservé aux piétons. Ce réaménagement faisant l'objet d'une demande de permis sera mis en enquête publique et sera suivi d'une commission de concertation. Vous aurez alors l'occasion de pouvoir vous exprimer sur cet aménagement. Le Collège émettra également un avis.

Est-ce possible de faire installer un panneau de circulation à proximité de la Fontaine Folon pour rappeler aux automobilistes qu'on ne peut pas tourner à gauche / carrefour Solvay ? (Marie-Noëlle Stassart)

Ce carrefour va être analysé à l'occasion de la demande de permis lié aux pistes cyclables. Il s'agira d'étudier toutes les problématiques de circulation existantes dans ce périmètre. En ce qui concerne la question plus précise du panneau manquant, nous en avons pris note et nous allons écrire à Bruxelles Mobilité (gestionnaire de cette voirie) pour qu'une rectification soit faite en ce sens.

Expérience À la place des Étangs (Marie-Noëlle Stassart) :

- **Est-ce qu'il y aura une suite à cette expérience mal comprise par certains riverains déjà très enclavés**
Il n'y a pour le moment aucune action de mobilité à venir. Il ne s'agissait que d'une expérience réalisée durant la semaine de la mobilité, qui a pu être mise en place grâce à un subside que la Commune avait reçu.
- **Merci à la Commune d'avoir effectué cette expérimentation car en habitant rue du Buis, le calme était enfin de retour.**
Merci pour cette remarque. Ces différents éléments, positifs comme négatifs, seront analysés par le service de la Mobilité : nous verrons ce que nous pouvons en tirer.

Habitant rue de Middelbourg, je souhaiterais que les automobilistes puissent tourner à gauche à hauteur de l'Eglise Saint-Hubert afin de désengorger la rue Middelbourg. (Marie-Noëlle Stassart)

Nous retenons votre demande qui sera à étudier lors de l'analyse du permis d'urbanisme concernant les pistes cyclables sur l'avenue Delleur.

Est-ce possible de rendre amovible un des plots en bois qui interdit le passage vers la drève du Rembucher afin de permettre aux riverains qui habitent le tronçon de la chaussée de La Hulpe de sortir du quartier ? (Marie-Noëlle Stassart)

Des ajustements ont été réalisés à cet endroit entre la drève du Rembucher et la fin de la chaussée de La Hulpe : la voie a été ouverte pour permettre le passage des piétons ; des places de parking ont été aménagées pour faciliter l'accès des véhicules de secours et des services de Bruxelles Propreté. Des ajustements doivent encore être effectués. Votre remarque est notée : nous allons l'analyser de plus près afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers de cet endroit.

Pourquoi le tronçon de la chaussée de La Hulpe au niveau de l'avenue Solvay n'est toujours pas accessible à la circulation ? (Marie-Noëlle Stassart)

Dans ce tronçon de la chaussée de La Hulpe (voirie régionale reliant la gare de Boitsfort à l'avenue Solvay), les talus le long du trottoir et donc de la rue sont dangereux (risque d'effondrement) et ne sont pas entretenus par la Région. Nous écrivons régulièrement à Bruxelles Mobilité pour qu'ils fassent le nécessaire mais sans succès. C'est dommage : cela permettrait de désengorger le carrefour. Nous allons une fois encore leur écrire afin de rappeler la situation.

Pourriez-vous revoir la programmation des feux de circulation qui sont censés être intelligents mais pour lesquels on constate un temps d'attente très long ? (Marie-Noëlle Stassart)

La situation géographique de Watermael-Boitsfort fait que la commune est entourée de boulevards régionaux. Ces voiries sont donc gérées par la Région tant pour ce qui est de leur entretien que de leurs aménagements routiers dont les feux de circulation. Les feux sont réglés par Bruxelles Mobilité qui ajuste la fréquence de passage des voitures. Nous allons ré-évoquer cette question en réunion Polutra, cellule regroupant la police ainsi que les services de la Mobilité et des Travaux publics, et voir avec eux si la situation peut être améliorée.

Par rapport à la rue de la Sapinière, est-ce possible de reprendre les travaux collectifs qu'on avait entrepris ensemble afin d'améliorer la structure existante ? (Marie-Noëlle Stassart)

La Commune était intervenue pour refaire un bout du trottoir de la rue de la Sapinière. Certains habitants ont demandé d'arrêter les travaux et qu'une concertation soit organisée entre les riverains et la Commune afin d'en discuter le réaménagement. Nous avons donc décidé de refaire uniquement des réparations urgentes et de procéder ultérieurement à des travaux de plus grande envergure. Les travaux à engager nécessiteront de la concertation vu leur ampleur (impétrants, voirie, trottoirs...) ainsi que du temps puisqu'un permis d'urbanisme sera nécessaire et que les budgets seront conséquents. Concrètement, à l'heure actuelle, refaire la rue de la Sapinière n'est pas prévu : nous n'en avons pas les moyens.

Une communauté d'énergie est en train de naître au Coin du Balai. Cela permet de créer du lien et de la solidarité grâce à ce projet. On vous le soumet afin qu'on puisse collaborer ensemble habitants et Commune.

Seriez-vous d'accord de participer avec nous à ce projet ? (Cathy Clerbaux)

Le principe d'une Communauté d'énergie c'est qu'en tant que producteur d'énergie renouvelable, vous consommez d'une part ce qui correspond à votre besoin personnel mais d'autre part, vous pouvez injecter votre surplus de production sur le réseau. Il est maintenant possible de produire localement de l'énergie renouvelable et la partager à un prix intéressant et stable. Cette consommation locale peut s'effectuer entre deux habitations, entre appartements d'un même immeuble voire en communauté. La Commune regarde aussi de son côté afin de créer une communauté d'énergie mais c'est très bien que les particuliers s'emparent de cette possibilité. Ce dispositif sera d'ailleurs présenté lors de la Bourse aux idées logement et Énergie organisée le 12 novembre à la Maison Haute. Plus d'information sur le site internet de Sibelga : <https://www.sibelga.be/fr/raccordements-compteurs/energie-renouvelable/partage-energie/les-principes-du-partage-denergie>

Est-on autorisé dans notre Commune à repeindre son toit en blanc ou à poser directement des tuiles blanches dans le cas d'une toiture neuve ? (Marie-Noëlle Stassart)

C'est évident : il faut éviter les îlots de chaleur. Le Coin du Balai est soumis à un PPAS qui donne des prescriptions très précises en matière urbanistique. Il prévoit que les toitures à versant soient en tuiles rouges ; pour les toitures plates, nous avons plus de liberté. Si vous désirez réaliser quelque chose qui n'est pas permis par le PPAS, il est nécessaire de faire une demande de permis afin de déroger à la règle. Cette demande peut être soutenue par la Commune (ex : installation de panneaux photovoltaïques ; toiture végétale...). Il est plus facile de déroger à la règle via l'introduction d'un permis plutôt que de revoir le règlement dans son intégralité. En effet, dans ce cas, la procédure est très lourde et longue.

Pourriez-vous vous assurer que le stationnement soit correctement effectué rue de la Foresterie devant le club de rugby les jours de match ? Il y avait le week-end dernier 47 voitures garées sur la piste cyclable empêchant les autres véhicules de circuler correctement. La police n'a pas souhaité se déplacer. Les personnes du club, informées de cette situation, n'ont pas non plus agi pour régler cette situation. Cela devient dangereux. (Olivier Deleuze)

Quand nous avons accepté ce projet, nous avons insisté auprès du club sur le fait que seules 9 places de stationnement étaient disponibles. Cette information va être rappelée au président du club afin que le message soit transmis aux clubs invités. Nous mettrons également en place une campagne de verbalisation si ce message n'est toujours pas respecté. Nous nous en occupons.

Peut-on avoir des nouvelles du projet Mosquée ? (Olivier Deleuze)

Le projet dont il est question consiste en l'aménagement d'un nouveau lieu de culte dans un ancien garage au 101 du Dries. Cette question a deux aspects : l'un lié au culte et l'autre lié à l'urbanisme et l'intégration dans le quartier. D'un point de vue du culte, l'article 19 de la Constitution prévoit que « *la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.* ». Pour organiser la mise en œuvre de cette liberté, 6 cultes ont été reconnus en Belgique et bénéficient de l'aide de l'Etat. Il s'agit des cultes catholique (depuis 1830), protestant (depuis 1830), israélite (depuis 1830), anglican (depuis 1870), islamique (depuis 1974) et orthodoxe (depuis 1985). Mais pour qu'un lieu de culte précis soit reconnu à son tour et puisse bénéficier d'une aide financière régionale et fédérale pour son fonctionnement, il faut d'abord que l'organe représentatif du culte correspondant atteste que le lieu envisagé appartiendrait bien officiellement au culte en question. Dans ce cas-ci, l'Exécutif des Musulmans de Belgique a délivré cette attestation le 31 mars 2022. Le projet est porté par l'Asbl intitulée « Centre Éducatif et Culturel la Paix » que nous connaissons bien parce qu'elle loue depuis 4 ans des locaux au sein de la maison de quartier du Dries pour y dispenser des cours de langue arabe, en vertu d'une convention annuelle approuvée par le Conseil Communal. Ce sera alors à la Région de le reconnaître officiellement ou pas, sur base de l'avis de la Commune qui doit garantir que le bâtiment est conforme aux normes de sécurité et à la législation urbanistique.

Nous avons connaissance de ce projet du Centre La Paix d'acheter un bien pour y aménager un centre culturel et culturel. Nous sommes au stade de cet examen urbanistique qui fera l'objet d'une commission de concertation le 25 octobre prochain. Nous avons à cet égard un devoir de neutralité de l'examen urbanistique qui doit être indépendant de la nature des activités prévues et veillerons à l'application stricte de la loi.

Beaucoup de poubelles ont été supprimées dans les arrêts de bus 17. Est-ce possible de les remettre ? (Cathy Clerboux)

Il s'agit d'arrêts situés sur une voirie régionale. Nous allons faire le point avec la Région afin d'avoir des explications et voir avec eux si les poubelles peuvent être remises.

Est-ce possible de refaire le trottoir, le nettoyer et sécuriser l'escalier du fond d'Heiligenborre qui mène à l'arrêt du Bus 17 ? (Cathy Clerboux & Marie-Noëlle Stassart)

Conformément au règlement général de police, les trottoirs doivent être entretenus par les riverains (supprimer les herbes, feuilles, déneigement...). Cela peut nous arriver de demander aux agents de propreté de venir parler avec les riverains afin de leur demander d'agir si nécessaire.

Nos équipes des Travaux publics procèdent à des réparations au fil du temps selon les urgences. Nous notons votre demande afin de réparer l'escalier qui est dangereux.

Olivier Deleuze : au nom du Collège, je voudrais vous remercier pour votre présence, vos questions et toutes les initiatives que vous entreprenez. Vous êtes le quartier le plus actif, le plus volontaire pour travailler main dans la main avec la Commune. Nous n'allons pas nous enfuir. Nous devons maintenant suspendre la partie formelle de la réunion et nous diriger vers le drink afin de continuer à échanger ensemble.

Merci à tous.

Les questions reçues par écrit *et les réponses apportées par le Collège*

STATIONNEMENT- BANCS - EGOUTS -MAISON DE QUARTIER – RUE RESERVEE AU JEU - KARREBERG -TJ -

Bonjour,

Comme je ne pourrai pas être présent à la réunion de quartier, j'aurais voulu aborder les points suivants auxquels j'espère vous y répondrez :

1°) Stationnement/Parking. Prq n'avoir pas élargi la zone bleue au-delà de la rue du Buis ? Les voitures ventouses (personnel école ISB, Assomption, Sapinière, travailleurs Zone 3 et 12) se déplaceront encore d'avantage dans le Coin et nous ne trouvons pas de place à proximité du domicile, même sur l'Av de la Foresterie ... Comment comprendre le stationnement au niveau des bornes de rechargement elec. :-)

Suite aux extensions des zones bleues, nombreux sont les riverains à nous avoir signalés différents problèmes. De ce fait, ces extensions ainsi que les cartes de dérogation vont être ajustées avec l'appui du service de la Mobilité. En conséquence, le Collège a pris la décision le lundi 10 octobre, de ne pas verbaliser pour l'instant mais poursuivre la prévention. Cela concerne toutes les zones bleues qui ont été étendues et ce jusqu'au moment où de plus amples informations seront communiquées. Cela signifie que dans un premier temps, nous n'allons pas enlever les nouveaux panneaux, ni rembourser les cartes de riverains. Quant à la méthode choisie pour décider des ajustements, celle-ci n'est pas encore définie. Pour votre bonne information, une fois que les ajustements seront réalisés, le contrôle des zones bleues sera confié à ParkingBrussels : dès lors, le territoire communal sera vérifié par des scan-cars et le contrôle sera plus intensif.

Rappelons également que les zones bleues ont pour objectif de limiter la présence l'usage de la voiture et la présence des véhicules extérieurs au quartier sur les voiries, et de favoriser leur rotation.

2°) Stationnement/Déchargement: au niveau de Hulpe 323-331. Avec les poteaux en bois de délimitation, la zone de déchargement est **beaucoup trop étroite** (conformité ???) pour s'y garer correctement sans difficulté. Charger et décharger des personnes du côté trottoir nécessitent des manœuvres infinies et des accrochages dommageables aux véhicules et aux poteaux. Pourriez-vous revoir cette installation et, à tout le moins, remplacer et surmonter les poteaux en bois par quelque chose de plus visible et plus léger ? D'autre part, peut-on dans cette zone se stationner plus de 10' sur la zone d'entrée de garage du 323 que l'on soit propriétaire ou non ?

Nous allons mettre votre suggestion à l'ordre du jour d'une prochaine réunion Polutra (cellule regroupant la Police et les services de la Mobilité et des Travaux publics), et nous reviendrons vers vous avec une réponse.

3°) Bancs 319 Hulpe Prq ne pas les orienter vers la rue en diagonale comme déjà proposé et **comme il y en a rue Middelbourg**. La vue serait plus agréable et le dialogue plus facile. Je ne comprends pas la dangerosité que vous avez évoqué.

Nous allons mettre votre suggestion à l'ordre du jour d'une prochaine réunion Polutra (cellule regroupant la Police et les services de la Mobilité et des Travaux publics), et nous reviendrons vers vous avec une réponse.

4°) Egouts Hulpe 258-280. Lors des dernières pluies, nos caves ont été inondées trop rapidement à cause d'égouts mal curés et encombrés/bouchés par les copeaux des parterres. Ce n'est pas la première fois ! Pendant et après ces pluies diluviennes, nous n'avons ni vu, ni entendu les services communaux s'enquérir des dommages ou proposer de l'aide ou une intervention ultérieure. Seule l'entraide et une prise en charge par les riverains ont été un grand réconfort. Que mettez-vous en place pour éviter ces futurs éventuels désagréments ?

Dans une pareille situation, il ne faut pas hésiter à téléphoner à la police pour le signaler. Si par la suite, vous avez des dégâts, il faut le signaler au service des Voiries de la commune qui le répercutera chez VIVAQUA de manière à pouvoir vérifier que l'ensemble de l'égout n'est pas bouché. La Commune veille à nettoyer régulièrement les caniveaux et les avaloirs. En cas de grosses pluies, c'est inévitable qu'il y ait des débordements, car les égouts ne sont pas dimensionnés pour recevoir des débits aussi importants. Il s'agit là d'une des conséquences du dérèglement climatique.

5°) H2O de pluie Citadelle. Voici 2 ans que je vous interpelle (services communaux et échevins mais pas encore le bourgmestre !) pour remédier au mauvais écoulement des H2O de pluie. Que ce soit pour une demande de RV, en ma présence, sur place pour constater ou reconstater les dégâts dans le jardin ou que ce soit pour entendre des promesses d'aménagements pérennes, rien n'y fait !!!! Que peut-on encore espérer ???

Deux interventions ont eu lieu, la première a consisté à installer une marche à hauteur de l'accès mais cela n'a malheureusement pas donné un résultat positif. Une deuxième intervention a été réalisée récemment afin de canaliser l'eau. À voir si celle-ci est la bonne et permettra de réduire les désagréments.

6°) Maison de quartier. Le quartier est convivial et des demandes d'endroit pour se rencontrer ou organiser des petits événements ou réunions ne manquent pas. Au Dries, Aux Archiducs, il y a une maison de quartier. Y aurait-il moyen d'envisager la même chose pour le Coin du Balai ? Les propriétés (para)communales (CPAS, école ou parties, maisons ou parties de maison, Appartements , Cure, Kasba, etc) ne manquent pas et la bonne volonté des habitants pour un aménagements et un entretien des lieux à peu de frais existent. La balle est dans votre camp avec un peu d'imagination, tout est possible et permettra d'avoir encore plus de convivialité et de resserrer les liens avec les pouvoirs/services communaux :-)

Nous avons veillé à ce que la chapelle de Notre-Dame Reine des Cieux soit préservée. Elle va changer de fonction. Pour rappel, c'est la fabrique d'église Saint-Clément qui en est la propriétaire. Un centre de jour pour personnes handicapées, géré par l'Asbl ATIPI, va y être créé. Un accord a été obtenu afin de permettre aux habitants du quartier d'occuper les locaux en soirée et/ou le week-end, offrant ainsi un lieu de rencontre supplémentaire pour le Coin du Balai. Enfin, les riverains, le CPAS et ATIPI se sont associés au projet afin de réfléchir à une utilisation particulière des terrains situés à l'arrière de la chapelle. Avec ce projet, l'objectif d'avoir un lieu pour plus de convivialité est atteint.

Le quartier du Coin du Balai est très dynamique pour proposer des projets dans le cadre du budget participatif. Il y a déjà des nombreuses activités organisées par des habitants volontaires, par exemple la sortie des géants lors d'événements, le Carnaval, etc.

7°) A l'instar d'autres rues communales, pendant les vacances la chaussée pourrait-elle être réservée aux jeux pour enfants pdt la journée? Quand et comment en faire la demande ?

Une rue réservée au jeu est une portion de rue temporairement fermée à la circulation pour permettre, principalement aux enfants, de jouer. Il s'agit par ailleurs d'un outil très concret à disposition des riverains pour améliorer la cohésion sociale et les liens de bon voisinage au sein d'une rue.

La demande doit venir des riverains d'une même rue et doit être parrainée par plusieurs personnes. Cependant, la rue réservée au jeu n'est pas un système adapté à toutes les situations. Certains critères de faisabilité doivent être rencontrés tels que la fonction résidentielle prédominante (peu ou pas de commerces dans la rue) ; peu de trafic de transit ; pas de transport en commun... Différents formulaires sont à remplir et à introduire auprès du service de la Mobilité au minimum 30 jours ouvrables avant le début de l'événement. La communication aux riverains est à charge des initiateurs du projet, de même que la gestion et le stockage de la barrière.

Pour ce qui est de votre cas précis, à savoir mettre une portion de la chaussée de La Hulpe temporairement en zone réservée aux jeux, le dossier devra être, une fois remis, bien analysé étant donné qu'il s'agit d'une voie fréquentée. Plus d'infos au service de la Mobilité : T. 02.674.74.32 mobilite@wb1170.brussels [Rue réservée au jeu – Watermael-Boitsfort.](#)

8°) Kattenberg Qui a imaginé la délimitation des zones de stationnement (côté parc) ? Peut-être logique en fonction du trottoir mais que de difficultés pour se garer dans les clous. Ces difficultés n'existaient pas sans ce marquage et n'occasionnaient aucun désagrément dans le voisinage. Peut-on revenir en arrière et discuter avec les habitants d'une meilleure organisation de stationnement dans cette zone ?

Le marquage a été effectué à la demande d'habitants du Kattenberg car le stationnement anarchique rendait la sortie de véhicules parfois impossible. Le marquage permet de délimiter l'espace consacré au stationnement.

Bonjour,

Je vous remercie pour l'invitation à la réunion du quartier du Coin du Balai du 6 octobre 2022.

J'ai une question relative au trafic automobile dans la Rue Middelbourg. Aux heures de pointe la rue est très embouteillée à cause des véhicules qui viennent du Boulevard du Souverain et qui veulent aller vers l'Avenue de la Foresterie / Groenendaal. Les feux de signalisation au carrefour Chaussée de la Hulpe / Rue Middelbourg font en sorte que toute la circulation est bloquée dans la Rue Middelbourg. Cette situation entraîne de la pollution de l'air pour les habitants de la rue, et crée aussi une situation difficile pour les cyclistes (surtout le matin, pour les cyclistes qui se rendent à l'école de la Sapinière).

La solution à ce problème est de permettre aux véhicules qui viennent du Boulevard du Souverain de remonter l'Avenue Delleur et d'ensuite tourner à gauche à hauteur de l'Eglise Saint-Hubert.

On parle de ce projet depuis plusieurs années, avec comme solution la construction d'un rond-point au carrefour Delleur / Rue Willy Coppens / Avenue Alfred Solvay (à hauteur de l'Eglise Saint-Hubert).

L'Avenue Delleur est une voirie régionale, ce qui rend ce genre de projet compliqué. Comme la Ministre régionale bruxelloise de la Mobilité est de la même couleur politique que notre bourgmestre et l'échevine de la Mobilité, c'est le bon moment de faire avancer ce dossier.

Pourriez-vous nous informer lors de la réunion du 6 octobre 2022 de l'évolution de ce dossier ?

En vous remerciant d'avance

Effectivement, ce projet existe depuis plusieurs années et a été relayé, en son temps, à la Région. Ce qui peut être dit à l'heure actuelle, c'est qu'une demande de permis d'urbanisme va être déposée pour pérenniser les pistes cyclables Covid. Dans ce permis figureront des modifications visant à améliorer les carrefours traversés par ces pistes cyclables. La construction d'un rond-point n'est pas à l'ordre du jour.

Bonjour,

Merci de nous inscrire pour cette réunion du 6 octobre à 20 h

Nous souhaiterions obtenir de infos sur le projet de construction d'un immeuble au bout de la Chaussée de La Hulpe. vers le rond point

- Début des travaux ?.

-Par où vont passer les véhicules de chantier?

-Par où se fera l'accès des nouveaux habitants? Nous espérons que ce sera (pour les véhicules type voitures) à partir d'une bretelle du rond point.

À notre connaissance, il n'y a pas, actuellement, de permis d'urbanisme délivré pour la construction d'immeubles à cet endroit.

D'autre part en ce qui concerne le prochain budget participatif :Quels est la date limite pour soumettre un projet?

Le Budget Participatif va connaître en 2023 sa 4e édition avec toujours le même objectif, celui de permettre aux habitants de s'approprier une partie du budget communal pour proposer et choisir les projets qu'ils souhaitent voir s'implanter dans la commune. Tous les projets sont éligibles, pour peu qu'ils s'inscrivent dans les thèmes mis en avant dans la déclaration de politique générale (comme par exemple : amélioration du cadre de vie et de la dynamique des quartiers, réaménagements urbains, transition écologique, cohésion sociale...) et qu'ils rentrent dans les deux catégories existantes : les projets Phare et les projets Coups de pouce.

Les projets sont à déposer entre le 30 janvier et le 28 février 2023. Durant le mois de mars, le Collège et les services communaux compétents les analyseront et s'assureront qu'ils correspondent aux critères prévus par le Règlement, que leur champ d'action relève bien de compétences communales, qu'ils répondent aux objectifs repris dans la déclaration de politique générale, et enfin qu'ils soient réalisables soit par les porteurs de projets eux-mêmes soit par la Commune. Enfin, au mois d'avril, tous les projets retenus seront soumis au vote de l'ensemble des citoyens de Watermael-Boitsfort. Le 1170 qui sortira en décembre donnera à tous les habitants l'ensemble des informations.

Bonjour,

Nous nous sommes réunis hier soir entre 5 riverains du coin du balai pour partager notre réflexion suite à la semaine de la mobilité et vous partager les questions que nous avons pour la réunion du 6 octobre

Autour de la semaine de la mobilité sur la place aux étangs :

Nous aimerions savoir si l'initiative est un test ou un projet de mobilité ? Avez vous envisagé de prendre l'avis des riverains ?

Pour les activités sur la place, nous trouvons que la communication pendant l'été aurait dû être anticipée de manière à organiser mieux l'occupation de l'espace, que ce soit pour les commerçants ou les riverains. La communication pendant la semaine de la mobilité était aussi trop légère - rien via les écoles commerçants car tout fait en dernière minute. Ce qui s'est réalisé pendant la semaine a été apprécié par les participants.

Dans les aménagements récents - parking zone électrique, nouvelle zone vélo, poteau - comment pourriez vous faire pour avoir une concertation avec les riverains ?

Le quartier répond souvent présent pour travailler sur le projet de mobilité. Il ne semble pas que nous avons été contacté.

Voir Introduction de Marie-Noëlle Stassart, § « À la place des Étangs », p. 2 et Point « Expérience À la place des Étangs », p. 7

Nous prenons bonne note de vos remarques à propos de la communication. Celle-ci a largement été faite auprès des commerçants et de l'école La Sapinière mais pas suffisamment envers les habitants de votre quartier. Nous allons rectifier le tir à l'avenir.

Dans le cadre de la mobilité, avez vous des informations à partager sur le projet de destruction du viaduc Hermann Debroux. A t on déjà mesurer l'impact sur notre quartier et comment anticiper l'augmentation de trafic sur la Foresterie ?

À ce stade, nous n'avons pas d'information sur la concrétisation de la démolition du Viaduc Hermann-Debroux. Nous avons bien mesuré l'impact sur l'avenue de la Foresterie et nous avons été très clair lorsque la Région nous a demandé notre avis.

Nous avons exprimé toutes nos craintes en ce qui concerne le report du trafic de transit sur l'avenue de la Foresterie, le boulevard du Souverain et dans les différents quartiers de Watermael-Boitsfort, tant pendant les phases successives de chantier, qu'une fois le plan mis en œuvre. Nous avons demandé que la Région propose et co-finance des mesures claires et précises à prendre pour éviter ledit report de trafic et pour également s'assurer de l'accomplissement du report modal souhaité (renforcement du maillage cyclo-piéton, plan de transports publics attractifs, plan de stationnement réfléchi, etc.).

Avez vous connaissance d'autres aménagements dans le quartier que la commune va entamer dans les semaines mois qui arrivent ? Par exemple zone h

Oui, nous avons prévu de faire principalement, l'année prochaine, deux aménagements pour sécuriser le carrefour Heiligenborre/drève des Équipages ainsi que celui entre le Rouge-Gorge et la chaussée de La Hulpe.

Nous avons vécu des inondations de cave lors du gros orage de septembre, les ouvriers communaux sont venus par la suite nettoyer. Les grosses pluies suivantes non pas fait de dégâts. Pourriez vous passer plus souvent faire le nettoyage des nouveaux égouts de la chaussée de la hulpe pour limiter les dégâts.

Oui, nous allons veiller à ce que les avaloirs soient régulièrement débouchés dans cette zone.

Bonjour,

Je voudrais poser deux questions pour le réunion de quartier du 6 octobre :

- la commune distribue des poubelles anti-renards. Comment se fait-il que des dizaines de poubelles restent sur les trottoirs 7 jours sur 7, entre autres sur la chaussée de La Hulpe ?

Certains habitants ont des logements exigus qui ne permettent pas de rentrer les poubelles. C'est quelque chose que nous allons analyser dans un second temps. Pour l'instant, nous sommes toujours occupés à équiper un maximum d'habitants afin que les sacs ne soient plus éventrés.

- la rue du Triage est un sens unique. Comment se fait-il que les habitants de cette rue empruntent cette rue dans le sens interdit, en violation totale avec le code de la route ? Un des habitants a même osé me prétendre que cette façon de faire était tolérée par la police !

Nous allons relayer en réunion Polutra (cellule regroupant la police et le service de la Mobilité) ceci, mais il est évident qu'un sens unique ne peut être pris doublement.

Bien à vous

Bonjour,

En vue de la réunion du 6 octobre prochain au Coin du Balai, je vous soumetts cette question.

Vous n'êtes pas sans savoir que les canicules sont de plus en plus fréquentes en été, et certainement conscients du fait qu'il est impératif de trouver des solutions écologiques à ce problème. D'où ma question. Est-on autorisé dans notre commune à **repeindre son toit en blanc** ou à **poser directement des tuiles blanches** dans le cas d'une toiture neuve ?

Je vous mets ci-dessous 2 liens qui expliquent les bénéfices énormes de cette mesure toute simple et non énergivore. Je serais fière d'appartenir à une commune qui donnerait le coup d'envoi d'une pratique qui permettra d'enrayer le fléau de l'air conditionné, et servirait de modèle pour toutes les communes avoisinantes qui ne manqueront sûrement pas de lui emboîter le pas.

<https://www.18h39.fr/articles/devriez-vous-repeindre-le-toit-de-votre-maison-en-blanc-pour-avoir-moins-chaud.html>

<https://www.ecohabitation.com/guides/1760/toits-blancs-une-alternative-pour-diminuer-les-changements-climatiques/>

Voir Point « Est-on autorisé dans notre Commune à repeindre son toit en blanc ou à poser directement des tuiles blanches dans le cas d'une toiture neuve ? », p. 8

C'est évident : il faut, le plus possible, éviter les îlots de chaleur. Le Coin du Balai est soumis à un PPAS qui donne des prescriptions très précises en matière urbanistique. Il prévoit que les toitures à versant soient en tuiles rouges et nous ne pouvons pas déroger à cette règle. Pour les toitures plates, nous avons plus de liberté : on peut, par exemple, mettre du gravier blanc, mais généralement, nous demandons de les végétaliser ce qui va aussi dans le bon sens...

Si vous désirez réaliser quelque chose qui n'est pas autorisé par le PPAS, il est possible de faire une demande de permis afin de déroger à la règle. Cette demande peut être soutenue par la Commune (ex : installation de panneaux photovoltaïques ; toiture végétale..). Il est plus facile de déroger à la règle via l'introduction d'un permis plutôt que de revoir le règlement dans son intégralité. En effet, dans ce cas, la procédure est très lourde et longue.

PRESENCE DE LA POLICE POUR FAIRE LA CIRCULATION –

La personne souhaite savoir pourquoi, le 5/9 dernier – jour de grosse tempête – la police n'était pas présente au niveau du rond point Wiener pour faire la circulation. En effet, les avaloirs au niveau de l'arrêt de bus du 95 débordent toujours dès qu'il pleut beaucoup. En conséquence, il y a des difficultés de circulation qui en découlent à chaque fois.

Ce jour-là, il y a eu beaucoup de soucis de débordements sur toute la commune, et sur la zone de police, les agents de police ont dû donner priorité à certaines urgences.

CIRCULATION DES CYCLISTES DANGEREUSE –

La personne hésite à se déplacer à pied car il y a beaucoup trop de cyclistes qui se déplacent à grande vitesse principalement dans la rue de la Vénerie.

Tous les usagers de la route doivent se respecter les uns les autres et respecter le Code de la Route.

La Rue de la Vénerie (ainsi que son prolongement la rue Middelbourg et la chaussée de La Hulpe) est une rue cyclable dans le sens rond-point Wiener vers rue Middelbourg. Cela signifie que dans cette rue, les cyclistes sont les utilisateurs les plus importants, mais que les véhicules motorisés sont aussi autorisés. Ils y sont « l'hôte ». Dans une rue cyclable, les voitures ne peuvent pas dépasser les cyclistes. La vitesse maximale autorisée tant pour les uns que pour les autres est de 30 km/h. Par contre, les cyclistes ne peuvent emprunter la rue Middelbourg et la rue de la Vénerie dans le sens vers le rond-point Wiener.

Eclairage rue de la Sapinière à diminuer

La personne souhaite savoir si il est possible de diminuer fortement l'éclairage de la rue de la sapinière afin de pouvoir faire des économies et également diminuer l'impact sur les animaux.

Oui, cela est prévu. Un programme de dimming va être mis en place d'ici la fin de l'année : l'intensité lumineuse sera diminuée pendant une partie de la nuit, entre 22h et 5h du matin.

Devenir du bâtiment Fattoria – Madame C. Degan

Bonjour,

Je voulais participer à la réunion du quartier Coin du Balai de ce jeudi 6 octobre.
Mais je suis malheureusement malade (et contagieuse).

Je vous pose donc ma question ici :
que va devenir le bâtiment et l'ensemble de la propriété de l'ancienne "Fattoria", au coin de la rue du Grand Veneur et du boulevard du Souverain ?

Nous sommes plusieurs riverains à nous en inquiéter - pour diverses raisons, dont :

- la tranquillité et le "bien-vivre" dans cette petite rue historique et typique du vieux Boitsfort (où, malgré les panneaux et un casse-vitesse placé trop bas, la limitation à 20 km/h n'est guère respectée)
- le manque criant et récurrent de places de parcage pour les habitants (sujet déjà abordé par le passé lorsque le propriétaire de "La Fattoria" en avait condamnés 5 à son usage propre)
- la valeur esthétique et patrimoniale du bâtiment, autrefois nommé "La Bécasse blanche".

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce message, je vous souhaite une excellente et constructive réunion.

Pour le moment, nous n'avons pas connaissance d'un projet faisant l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour transformer ce lieu ; s'il devait en avoir un, comme pour toutes les demandes, nous serons attentifs aux aspects esthétiques, de mobilité etc.